

Les Infos de Base

mercredi 26 octobre 2011
volume 14, numéro 43
ISSN 1492-0670



État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 43 du 26 octobre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 26 octobre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 43 du 26 octobre 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 42 du 22 octobre 2011.

Tous les règlements sous **A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-14, A-19.1, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-26, C-38, C-47.1, C-48, C-51, C-73.1, D-3, I-8, I-9, M-8, P-10, Q-2, R-10, R-12, R-13, R-15.1, S-01, S-4.2, S-6.01, S-13.01, S-13.1, S-17.1, S-29.01, S-31.1, T-5, T-11.011, T-12, T-16, V-1.1, V-1.2 et V-6.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 28 septembre 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 38 du 24 septembre 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 21 du 12 octobre 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16 et 17 et entrées en vigueur au 12 octobre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 octobre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 22 du 26 octobre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011 et contient maintenant quelque 8 011 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

Dans ce numéro

1 État de la publication

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aide financière aux études, [R.R.Q., c. **A-13.3**, r. 1], aa. 17, 18, 26, 29-29.2, 32-35, 37, 40, 50, 74, 74.1, 75, 76, 82, 85, 86, 87.1, 88, 91, ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études, D. 1009-2011 du 28-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4697, aa. 1-26.

Règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 14], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées, D. 1037-2011 du 19-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4703, a. 1.

Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 24], aa. 9.3.1, 11.6, ann. 51-102A6, Déclaration de la rémunération de la haute direction — pour les exercices se terminant le 31 décembre 2008 ou après cette date.

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, A.M. 2011-05 du 12-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4704, aa. 1-3.

Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 32], aa. 1.1, 1.2, 1.3, ann. 58-101A1, 58-101A2.

Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, A.M. 2011-05 du 12-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4704, aa. 1-5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990), DORS/90-231, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990), DORS/2011-221 du 05-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2144, a. 1.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2011-224 du 07-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2193, a. 1.

Loi sur la sécurité de la vieillesse, L.R.C. 1985, ch. **O-9**.

Proclamation donnant avis que l'Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Macédoine entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2011, TR/2011-89 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2199, nouveau.

Proclamation donnant avis que l'Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la Roumanie et l'Accord administratif entre le gouvernement de la Roumanie pour l'application de l'Accord de la sécurité sociale entre le Canada et la Roumanie entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2011, TR/2011-90 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2213, nouveau.

Loi sur les banques, L.C. **1991, ch. 46**.

Règlement sur les billets à capital protégé, DORS/2008-180, a. 1.

Règlement sur les instruments de type dépôt, DORS/2011-98 du 25-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1017, a. 10.

Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. **1991, ch. 48**.

Règlement sur les instruments de type dépôt, DORS/2011-98 du 25-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1017, nouveau.

Règlement sur les produits enregistrés, DORS/2011-99 du 25-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1025, nouveau.

Règlement sur les produits réglementaires, DORS/2011-100 du 25-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1028, nouveau.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. **1992, ch. 17**.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Iran, DORS/2010-165, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Iran, DORS/2011-225 du 17-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2195, a. 1.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. **2001, ch. 27**.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 70, intertitre précédant l'article 138, 138, 139, 146, 148, 149, 295, 299, 300, 303, 305, ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2011-222 du 06-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2146, aa. 1-12.

Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, L.C. **2009, ch. 23**.

Règlement sur les organisations à but non lucratif de régime fédéral, DORS/2011-223 du 06-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2161, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.